



AVIS PUBLIC

CALENDRIER 2022 DES SÉANCES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

PRENEZ AVIS que le conseil municipal a adopté à la séance ordinaire du conseil du 16 novembre 2021 le calendrier 2022 relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal, qui se tiendront à 19 h 30, au Pavillon Wilson, sis au 4B de la rue Principale ainsi la tenue d'une séance extraordinaire qui se tiendra à 19 h pour la présentation du budget, comme suit :

SÉANCES ORDINAIRES

- 11 janvier
- 8 février
- 8 mars
- 12 avril
- 10 mai
- 14 juin
- 12 juillet
- 9 août
- 13 septembre
- 11 octobre
- 8 novembre
- 13 décembre

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

13 décembre (budget 2023)

DONNÉ à Coteau-du-Lac, en ce 1^{re} jour du mois de décembre 2021.

Chantal Paquette, OMA
Assistante-greffière